

Le 9 septembre 2019

Province de Québec  
Municipalité de St-Côme-Linière  
Comté de Beauce-Sud

Procès-verbal d'une assemblée régulière du Conseil de la Municipalité de St-Côme-Linière, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi, le 9 septembre 2019, à 19 h.

Sont présents :

Le maire, M. Yvon Paquet, les conseillers et conseillères suivants :  
Mme Sylvie Bruneau, M. Robby Poulin, M. Gaétan Tremblay, Mme Louise Paquet et M. Alain Dumas ;

M. Gilles Pedneault est absent.

Mme Maryane Bélanger secrétaire-trésorière est présente.

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte sous la présidence du Maire, M. Yvon Paquet.

***Remerciements à M. Roméo Rodrigue pour ses 37 ans de service à la direction des OMH de St-Côme-Linière.***

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

19-09-01 Il est proposé par M. Alain Dumas secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté avec ses ajouts :

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la réunion
2. Quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux
  - 6 et 12 août 2019
5. Comptes à accepter
  - Août 2019
6. Taxation frontale
7. Signataire protocole volet 1,2 construction station
8. Vente camion
9. Nomination M. Gaétan Paquet
10. Engagement M. René Larivière
11. Fermeture bibliothèque
12. Date consultation publique
13. Dérogation mineure
14. Demande CPTAQ – Yvan Lachance
15. OMH
16. Déménagement hôtel de ville
17. Démolition hôtel de ville
18. Changement de lieu séance ordinaire
19. Nomination – Parc des Berges du Loup
20. Ventes des terrains de la municipalité
21. Demande MTQ – réduire la vitesse (2)
22. Programme aide à la voirie locale
23. Rapport du maire
24. Rapports des comités
25. Période de questions
26. Levée de l'assemblée

### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

- 19-09-02 Il est proposé par M. Géatan Tremblay secondé par Mme Louise Paquet et résolu unanimement que l'on adopte les procès-verbaux de l'assemblée régulière du 12 août 2019 et l'assemblée spéciale du 6 août 2019 tels que présentés.

### **COMPTES À ACCEPTER**

- 19-09-03 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement que les déboursés présentés pour le mois d'août 2019 soient acceptés selon les chèques M1900042 à M1900049, C1900565 à C1900624 et L1900250 à L1900271 pour un déboursé total de 1 719 008,65 \$ incluant les salaires.

Je soussignée, Maryane Bélanger, directrice générale et secrétaire-trésorière, confirme par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-après projetées par le conseil de la susdite Municipalité de St-Côme-Linière.

---

Maryane Bélanger, Directrice générale/Secrétaire-trésorière

### **TAXATION FRONTALE (MÈTRES LINÉAIRES)**

Refusé

M. Alain Dumas et M. Yvon Paquet : Faveur

Mme Sylvie Bruneau, M. Robby Poulin, M. Gaéтан Tremblay, Mme Louise Paquet : Défaveur

### **SIGNATAIRE PROTOCOLE PRIMEAU 1.2**

- 19-09-04 Il est proposé par M. Robby Poulin secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement que M. Yvon Paquet, maire, soit la personne autorisée à agir au nom de la municipalité de St-Côme-Linière et à signer tous les documents relatifs ou accessoires au dossier 514549 en date du 27 août 2019.

### **VENTE DU CAMION 1994**

- 19-09-05 ATTENDU Que les enchères se sont terminées le 16 août 2019 à 11 h;

ATTENDU que l'offre la plus élevée est de 3 000,00\$;

Il est proposé par M. Gaéтан Tremblay, secondé par Mme Louise Paquet et résolu unanimement que l'on vende le camion International 1994 Série S à M. James Veilleux pour la somme de 3 000,00 \$ plus taxes.

### **NOMINATION D'UN JOURNALIER OPÉRATEUR PERMANENT GAÉTAN PAQUET**

- 19-09-06 Il est proposé par Mme Sylvie Bruneau, secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement que l'on engage M. Géatan Paquet à titre de journalier opérateur permanent selon les conditions de la convention collective.

### **ENGAGEMENT RENÉ LARIVIÈRE**

- 19-09-07 Il est proposé par Mme Sylvie Bruneau, secondé par M. Gaétan Tremblay et résolu unanimement que l'on engage M. René Larivière à titre de journalier polyvalent en remplacement temporaire d'un congé maladie selon les conditions de la convention collective. Une période de probation est effective à compter du 9 septembre 2019, tel que convenu dans la convention.

### **FERMETURE BIBLIOTHÈQUE**

- 19-09-08 Il est proposé par Mme Louise Paquet, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement que l'on ferme la bibliothèque temporairement pour une période indéterminée suite au dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment. Il y a présence de moisissures, de champignons, d'odeurs nauséabondes et tout cela est nocif pour la santé des travailleurs. La bibliothèque sera relocalisée au 1408 rue Principale.

**Note importante à la population, ne pas se présenter à cette adresse tant que la municipalité n'aura pas informé la population de la réouverture. Merci de vous présenter à l'hôtel de ville pour le retour de vos livres.**

### **DATE DE CONSULTATION PUBLIQUE**

- 19-09-09 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement que la consultation publique du règlement 331-2019 soit remise au 7 octobre 2019.

M. Robby Poulin quitte la séance à 19h13.

### **FERMETURE GALERIE – DANIEL POULIN**

- 19-09-10 Il est proposé par M. Gaétan Tremblay, secondé par M. Alain Dumas et résolu que le conseil accepte la demande de M. Daniel Poulin suite à la recommandation du conseil d'urbanisme. M. Poulin veut construire un entrepôt saisonnier sous sa galerie existante.

M. Robby Poulin revient à la séance à 19h15.

### **DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA CPTAQ – M. YVAN LACHANCE**

- 19-09-11 Attendu qu'une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ est faite afin de vendre une parcelle de terrain du lot 3 747 542 au lot 3 747 471 afin de rendre le terrain dérogoire conforme au règlement municipal en vigueur; M. Lachance doit vendre 2 676,10 m<sup>2</sup> au lot 3 747 471, le terrain aurait 3 000 m<sup>2</sup>. Le propriétaire du lot 3 747 471 pourrait installer une fosse septique, un puits et aménager un chalet;

Considérant que la réglementation d'urbanisme en vigueur oblige un minimum de 3 000 m<sup>2</sup> pour installer une fosse septique, un puits et aménager un chalet;

Considérant que le vente de 2 676,10 m<sup>2</sup> n'aurait aucun un impact sur l'agriculture et permettrait au propriétaire du lot 3 747 471 de se conformer au règlement municipal ;

Considérant que la demande à la CPTAQ est faite pour se conformer à la Réglementation d'urbanisme applicable ;

Considérant qu'un appui à la demande n'aurait aucun impact pour le milieu agricole ;

Proposé par : Mme Sylvie Bruneau

Appuyé par : M. Gaétan Tremblay

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que le conseil appuie la demande d'autorisation à la CPTAQ de M. Yvan Lachance afin de vendre une parcelle de terrain du lot 3 747 542 au lot 3 747 471 afin de rendre le terrain dérogoire conforme au règlement municipal en vigueur.

### **OMH ST-CÔME-LINIÈRE – ÉTATS FINANCIERS 2018**

- 19-09-12 Il est proposé par Mme Louise Paquet, secondé par M. Gaétan Tremblay et résolu unanimement qu'on accepte le dépôt des états financiers de l'exercice 2018 présentés par M. Roméo Rodrigue, pour des revenus de 91 130 \$, des dépenses de 156 426 \$, pour un déficit réel de 65 296 \$ après capitalisation et une contribution municipale de 6 530 \$.

### **DÉMÉNAGEMENT HÔTEL DE VILLE**

- 19-09-13 Il est proposé par M. Robby Pouli, secondé par Mme Louise Paquet et résolu unanimement que l'on déménage les bureaux de l'hôtel de ville temporairement pour une période indéterminée au 1408 rue Principale suite au dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment. Il y a présence de moisissures, de champignons, d'odeurs nauséabondes et tout ceci est nocif pour la santé des travailleurs.

**Note importante à la population, ne pas se présenter à cette adresse tant que la municipalité n'aura pas informé la population du déménagement des bureaux de l'hôtel de ville. Merci de vous présenter à l'hôtel de ville actuel jusqu'à preuve du contraire.**

### **DÉMOLITION HÔTEL DE VILLE**

- 19-09-14 Il est proposé par M. Robby Poulin, secondé par Mme Louise Paquet et résolu que l'on procède à la démolition de l'hôtel de ville, 1375 18<sup>e</sup> Rue, lorsque les bureaux administratifs seront déménagés. Le bâtiment ne peut être vendu dans ces conditions et n'a aucune valeur marchande.

### **CHANGEMENT DE LIEU SÉANCE DE CONSEIL**

- 19-09-15 Il est proposé par M. Robby Poulin, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement que les séances ordinaires du 4 novembre et 9 décembre soient à la salle Optimiste de l'aréna. L'heure demeure la même, soit 19 h.

### **NOMINATION - PARC DES BERGES DU LOUP**

- 19-09-16 Il est proposé par Mme Louise Paquet, secondé par M. Gaétan Tremblay et résolu unanimement que l'on nomme le terrain connu sous le nom de M. Jean-Gilles Dumas le **Parc des Berges-du-Loup**.

## **VENTES DES TERRAINS DE LA MUNICIPALITÉ**

19-09-17 Il est proposé par M. Robby Poulin, secondé par Mme Louise Paquet et résolu unanimement que les terrains suivants soient à vendre :

- Lots 3 746 920 et 3 746 716, 15<sup>e</sup> rue (évaluation 9100 \$)
- Lot 3 746 933, 1491 8<sup>e</sup> rue (ancien garage municipal, évaluation 126 500 \$)
- Lot 3 747 040, 1541 17<sup>e</sup> rue (évaluation 200 \$)
- Terrain derrière l'aréna (9,15 m \* 20,16 m)

Les personnes intéressées ont jusqu'au 25 octobre 2019, 11 h, pour venir déposer une offre signée dans une enveloppe cachetée.

La municipalité de Saint-Côme-Linière ne s'engage à accepter ni la plus haute ni aucune des offres reçues.

L'acheteur doit payer les frais de notaire lors de la transaction.

## **DEMANDE MTQ - RÉDUIRE LA VITESSE- PRODUITS FORESTIERS D.G.**

19-09-18 Il est proposé par Mme Sylvie Bruneau, secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement que la municipalité demande au Ministère des Transports de réduire la vitesse de 90 km/h à 70 km/h à la hauteur de l'entreprise Produits Forestier D.G. La municipalité demande aussi d'ajouter une ligne double pour enlever les dépassements à cet endroit. Suite à une discussion avec les responsables de l'immeuble, plusieurs accidents graves auraient pu arriver et nous voulons absolument éviter ces situations. Il serait important de considérer notre demande et d'agir dans les meilleurs délais.

## **PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE**

19-09-19 Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 154 516 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019 ;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

Pour ces motifs, sur une proposition de M. Gaétan Tremblay appuyé par Mme Louise Paquet, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de St-Côme-Linière informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du volet entretien des routes locales.

Le maire quitte l'assemblée.

### **DÉROGATION MINEURE – DAVID CHABOT**

- 19-09-20 Considérant que la dérogation mineure de M. David Chabot est recommandée par le comité d'urbanisme, il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement d'accepter la recommandation du comité d'urbanisme et d'autoriser la construction d'un enseigne de 6,54 m<sup>2</sup>. Le règlement municipal limite la superficie des enseignes à 5 m<sup>2</sup>.

### **DEMANDE MTQ - RÉDUIRE LA VITESSE - COMMERCIAL**

- 19-09-21 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement que la municipalité demande au Ministère des Transports de réduire la vitesse de 70 km/h à 50 km/h à l'entrée du village. Suite aux nouvelles constructions et pour éviter d'éventuels accidents, il serait important de considérer notre demande.

### **COURS D'EAU RÈGLEMENT ZONAGE**

- 19-09-22 CONSIDÉRANT QUE Mme Émilie St-Roch de la firme Gestizone est allée sur le lot 5 097 320, le 19 juillet 2019, et qu'elle a constaté l'inexistence du cours d'eau tel qu'identifié dans notre règlement de zonage no 148-06;

CONSIDÉRANT QUE le rapport fait par Gestizone (Identification/statut d'un fossé-cours d'eau) (19 juillet 2019) confirme aussi l'inexistence du cours d'eau du lot 5 097 320;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 18-06-158 confirme aussi l'inexistence du cours d'eau le long de la ligne sud-est du lot 3 746 792;

Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Robby Poulin et résolu que l'on accepte d'apporter les modifications nécessaires afin de retirer la partie du cours d'eau situé sur le lot 5 097 320 du règlement de zonage no 148-06 et de la carte de zonage lors du prochain amendement. La modification du règlement permet d'utiliser l'espace associé à la bande de protection riveraine (10 mètres).

Le maire revient à l'assemblée.

### **RAPPORTS DES COMITÉS**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

- 19-09-23 La période de questions étant terminée, il est proposé par M. Robby Poulin, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement de lever l'assemblée à 20 h 16.

La prochaine séance régulière sera à 19 h, le lundi 7 octobre 2019.

**RÉSOLUTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
9 SEPTEMBRE 2019**

Je, Yvon Paquet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions (excluant 20-21-22) qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et je renonce à mon droit de veto.

\_\_\_\_\_  
Yvon Paquet  
Maire

\_\_\_\_\_  
Maryane Bélanger  
Secrétaire-trésorière/Directrice générale